

Séance du 24 octobre 2022

Prestation de serment

Thierry MEUNIER (Ecolo) a été installé dans ses fonctions de Conseiller communal une fois sa prestation de serment effectuée dans les mains du Bourgmestre Pierre HUART (LB), en remplacement d'Anaïs MARIQUE qui a démissionné pour convenance personnelle.

Modification budgétaire n°2

Au terme des explications de l'Echevin des Finances Germain DALNE (LB), la MB2 a été approuvée par l'assemblée.

Centre culturel

Suite à la présentation du dossier de demande de reconnaissance 2024-2028 du Centre culturel par son directeur et l'Echevin de la Culture Grégory LECLERCQ (Ecolo), les édiles ont approuvé l'engagement de la Ville à poursuivre le subventionnement durant cette période à concurrence de 50 %, le solde étant à charge de la FWB.

Règlement-taxe « gestion des déchets »

Afin de respecter le « coût-vérité » imposé par la Région wallonne, le Bourgmestre Pierre HUART a souligné que le montant des taxes restait inchangé.

Ciné 4

Le cahier spécial des charges concernant l'installation d'une climatisation dans le bâtiment a été approuvé (57.087,80 € TVAC).

Extension du Palais de Justice II

Aux questions de Gaëtan THIBAUT (PluS), le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que la Ville veut s'assurer qu'aucun arbre ne sera abattu à l'av. du Centenaire. Aussi, pour s'assurer que le quartier ne puisse être impacté par le projet, une étude locale de mobilité a été suggérée au Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, autorité compétente pour ce permis d'urbanisme.

Boulevard de la Résistance

A la question de Véronique VANDEGOOR (DéFI), l'Echevin des Travaux Pascal RIGOT (Ecolo) a précisé que c'est l'affaissement de terrain sous deux habitations dont il est question, sans lien avec la voirie. Le contrôle des égouts a été effectué par in BW, ne révélant pas de problème dans les canalisations. D'autres expertises sont en cours. Le Plan communal de Mobilité prévoit par ailleurs le début des procédures pour les interventions en voirie dans tout le quartier dès 2023. Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que la SWDE a pris les mesures nécessaires pour consolider les deux bâtiments concernés, avec e.a. l'injection de 140 m³ de gravats en-dessous de ceux-ci.

Défibrillateurs en ville

Aux questions de Véronique VANDEGOOR et Louison RENAULT (PluS), l'Echevin des Sports et de la Santé Germain DALNE a répondu qu'en plus des appareils existants, l'installation d'une dizaine d'autres dans des bâtiments communaux est à l'étude. Dans le cadre sportif, les formations obligatoires sont bien organisées pour le personnel travaillant dans les infrastructures communales.

Economies d'énergie

L'Echevin de l'Energie Pascal RIGOT a répondu à Bernard DE RO (Les engagés) que parmi les mesures décidées par le Collège communal, la proposition de ORES de procéder à l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h, entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 mars 2023, a été acceptée. Cela représente une économie estimée par ORES de 220.100 €. Concernant les Fêtes de Noël, le Marché sera maintenu ainsi qu'un éclairage les week-ends des 10 et 17 décembre. Les illuminations dureront 4 semaines (au lieu de 6 l'an passé). Aussi, la température sera aussi adaptée dans les bâtiments communaux, selon leur destination, et le personnel communal sera sensibilisé aux bonnes pratiques à suivre.

Groupe One

Aux questions de Louison RENAULT et de Bernard DE RO, l'Echevin du Commerce Benoît GIROUL (LB) a d'emblée confirmé que cette société a été choisie (suite à un appel d'offres) pour la mise en œuvre du plan opérationnel commercial pour le centre-ville, qui s'articule autour de 11 axes stratégiques. Groupe One, habitué à ce type de stratégie, a débuté sa mission le 12 septembre, s'installant dans une cellule vide à la rue Pont Gotissart 11. De mois en mois, différents outils se mettront en place (cartographie des cellules vides, vade-mecum pour les commerçants, outils digitaux - plus d'infos à ce sujet en page 5). Cela représente un budget de 105.875 € TVAC pour une durée de 6 mois.

Chantier Chantrenne

Aux questions de Louison RENAULT, le Bourgmestre Pierre HUART a répondu que le promoteur a décidé de céder son projet. Aucune autre information n'est disponible à ce jour.

** Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.*